

Interdiction des thérapies de conversion à Chypre



Mai 2020

Chypre a interdit les thérapies de conversion pour les personnes LGBTQ+ en mai 2020, rendant illégal le fait de tenter de changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, avec des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison pour les contrevenants.

En mai 2020, Chypre a promulgué une interdiction novatrice des thérapies de conversion par le biais d'amendements à la loi sur la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes (en particulier en vertu de la loi 112(I)/2021), criminalisant toutes les pratiques psychologiques, médicales, religieuses ou autres visant à changer ou à supprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'un individu, avec des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et des amendes pour protéger les droits en matière de santé mentale des personnes LGBTQ+.

Cette législation, portée par Accept-LGBT Cyprus et conforme aux recommandations de l'Union européenne, cible les interventions néfastes souvent encouragées par des groupes religieux conservateurs, reconnaissant leurs liens avec de graves traumatismes psychologiques, la dépression et le risque de suicide. Elle s'appuie sur des avancées majeures pour les personnes LGBT, telles que la dépénalisation et les unions civiles. En qualifiant ces pratiques de violence domestique, la loi permet aux victimes d'obtenir justice grâce à des mécanismes de signalement et à des poursuites judiciaires, faisant de Chypre un chef de file régional en matière de réformes protectrices, malgré les résistances sociales persistantes.

Pour plus d'informations, cliquez ici

!

